

LES ECHOS DU "PUY"



Commune de Lepuix n°47

OCTOBRE 2024

LE MOT DU MAIRE

TAXES FONCIÈRES

Les propriétaires viennent de recevoir leurs avis de taxes foncières 2024.

D'aucuns se sont étonnés de constater une hausse de l'impôt à payer alors que la commune n'a pas voté de hausse de taux en 2024. Pour s'en convaincre il suffit de lire la colonne de gauche commune taxe foncière *taux 2023 24,73% taux 2024 24,73% et non celle du bas ou pour certains peut apparaître une augmentation en pourcentage.*

De fait nos taux communaux sont stables depuis 2013 et restent parmi les plus bas des communes du département !

La hausse de l'impôt à payer s'explique essentiellement par la revalorisation des bases votée par le législateur sur laquelle la commune n'a pas de pouvoir et par l'augmentation de la valeur locative du bien immobilier (*ajout d'une piscine, d'une terrasse, d'un garage, modification de la surface habitable et ou du confort...*).

J'ajoute que plusieurs communes avaient choisi d'augmenter leurs taux de taxes foncières arguant que le contribuable ne serait pas perdant car il n'avait plus à acquitter de taxe d'habitation sur sa résidence principale !

Lepuix n'a pas eu recours à cette facilité car les compensations fiscales votées par le Parlement ont compensé peu ou prou pour les communes cette perte de recettes.

AIRE DE LOISIRS

Depuis quelques mois cet équipement très apprécié et très utilisé, composé d'un city stade (*jeux de ballons*) et d'une aire de jeux pour les plus jeunes, est en service.

Le printemps et l'été ont permis d'identifier les nuisances qu'il pouvait générer pour les proches habitants de cette zone résidentielle.

Aussi est-il devenu nécessaire d'organiser son utilisation en adoptant un règlement d'utilisation dont la finalité est, pour l'essentiel, de respecter la tranquillité des riverains en fixant les horaires d'utilisation, en interdisant la diffusion de musique et l'accès aux vélos, cyclomoteurs, quads, rollers, skates, patins à roulettes, trottinettes... ainsi qu'aux chiens même tenus en laisse et de prohiber la consommation d'alcool et de stupéfiants et que l'allumage de feux...

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui respectent la limitation de vitesse (zone 30 km) dans les rue du village pour assurer la sécurité et la tranquillité des habitants, les propriétaires de chiens qui font en sorte qu'ils n'aboient pas de façon intempestive ou en continu ⁽¹⁾ les tiennent en laisse ⁽²⁾ et ramassent leurs déjections sur le domaine public et les terrains privés ⁽³⁾, ne déposent pas leurs ordures en forêt ou au pied des aires de tri sélectif (place de la fonderie, ateliers municipaux...) n'allument pas de feux en extérieur...

⁽¹⁾ L'aboiement constitue une infraction lorsque par sa durée, sa répétition ou son intensité, il est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

⁽²⁾ Un arrêté municipal édicte que les chiens doivent être tenus en laisse sur tout le domaine public (rues, places et leurs abords et dépendances) ainsi que dans les terrains privés à moins de 20 mètres des habitations.

⁽³⁾ Sur les terrains privés la réglementation permet qu'un chien ne soit pas tenu en laisse à condition qu'il reste sous l'autorité effective de son maître c'est à dire qu'il se trouve à sa portée de voix et à une distance de moins de 100 mètres. Cette disposition n'exonère toutefois pas l'accompagnateur de l'animal d'obtenir au préalable l'accord des propriétaires des terrains privés dès lors qu'ils ne leur appartiennent pas.

La loi sur les déjections canines

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.

Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux **désagréments visuels, olfactifs et sanitaires**.

Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Par ailleurs, le caca de chien favorise la prolifération des microbes et augmente les risques de chutes.

En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres.

Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.

Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de **35 €** et peut être majoré par les communes qui le désirent.



Pour nettoyer ce que votre chien a laissé derrière lui il faut :

- 10 jours de pluie
- 35 passages de poussettes
- 17 passants distraits
- 4 enfants jouant au ballon

MERCI

Aux propriétaires de chien, de nettoyer derrière lui.

Pour Une Commune Propre

Le Maire
Daniel ROTH

VISITE DE M. BOUQUET – PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**Vendredi 24 mai 2024**

Monsieur Bouquet, Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort accompagné de Monsieur Vallverdu, conseiller départemental sont venus visiter la mairie.

Plusieurs sujets ont été abordés lors de cette visite dont la vitesse excessive sur la route du Ballon, le bruit des motos dans la montée du Ballon, le projet de nommer le Ballon d'Alsace « Grand site National de France », les associations et leurs manifestations festives au sein du village.

Tout cela autour d'un petit déjeuner offert par le Conseil Départemental.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2024

1- Acceptation du fonds de concours proposé par la communauté de communes des Vosges du Sud.

Le conseil communautaire a validé l'attribution d'un fonds de soutien à l'investissement communale de 500 000 € destiné à cofinancer les investissements réalisés en 2023 et/ou 2024. Ce montant est à répartir entre les 22 communes de la CCVS au prorata des populations DGF 2023. Le montant plafond dont peut bénéficier chaque commune est de 50% des dépenses HT déduction des subventions accordées.

Le montant plafond accordé à notre commune est de 38 379 €. Les investissements réalisés en 2023 pour la rénovation de notre réseau d'eau permettent de prétendre au maximum du fonds de concours.

2 - Convention Citéo de lutte contre les déchets abandonnés.

Sous réserve de signature avant le 30 juin d'une convention entre Citéo et la commune, nous pouvons bénéficier d'un soutien financier de 0,90 € par habitant soit 1 027 € chaque année pendant 5 ans. Elle a pour but d'accompagner la commune dans ses actions de sensibilisation, de prévention et de nettoyage des déchets abandonnés diffus.

3- Subventions 2024 aux associations.

Propositions selon tableau ci-joint : idem 2023 sauf subvention exceptionnelle de 150 € au Souvenir Français pour la création d'un mémorial guerre d'Indochine à Giromagny inauguré samedi 8 juin.

Subventions aux associations extérieures :

Croix Rouge - Canton de Giromagny : 200 €
A.H.P.S.V. : 210 €
Team Teach (sport d'entretien, gymnastique...) : 200 €

Subventions aux associations communales ou ayant plusieurs adhérents habitants de la commune.

Le Souvenir Français (création mémorial guerre d'Indochine) : 150 €
Anciens combattants : 158 €
A.A.P.P.M.A. : 809 €
F.C. Giro-Lepuix : 2 216 € + rbt salle : 250€
La Jeanne d'Arc : 1 344 € + rbt salle : 250 €
La Raquette Môtieuse : 840 € + rbt salle : 250 €
Lepuix Gym : 609 €
Scierie communale : 242 €
Ski-Club "La Haute-Savoireuse" : 935 €
Bike Club (ex USG VTT) : 347 €
Club de l'Amitié : 609 €
La Jeanne d'Arc - section Saint-Nicolas : 347 €
Association du temps libre : 924 €
Comité des fêtes : 800 €

TOTAL : 10 790 € et avec rbt salle : 12 190 €

4 - Aide au permis de conduire.

Notre délibération instituant ce dispositif prévoyait qu'elle concerne les jeunes âgés de 16 à 21 ans pour un permis pouvant être attribué à 18 ans. Or désormais cet âge a été ramené à 17 ans. En conséquence, il convient de modifier notre délibération pour que cette aide puisse concerner les jeunes âgés de 15 (au lieu de 16) à 21 ans.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AOÛT 2024**1 - Approbation du rapport de la CLECT**

La sphère de compétences de la Communauté de Communes a été modifiée dans le courant de l'année 2023 notamment avec le transfert des gestions de la Forge Musée, des collections du Musée de la Mine, du Skate Park et de la Piscine Béatrice Hess d'Etueffont .

Consécutivement à ces transferts de compétences, le 2 juillet 2024 la CLECT de la CCVS s'est réunie afin d'évaluer le coût des charges transférées.

Notre commune est concernée essentiellement par la reprise par la CCVS de la gestion de la piscine.

Le syndicat de la piscine a été dissous et la commune n'a plus à verser sa cotisation de 15 936,58 € à celui-ci (montant 2023) mais en contrepartie notre attribution de compensation est corrigée de ce même montant.

A noter que les éventuelles futures augmentations de charges relatives à la gestion de la piscine seront supportées par la CCVS et non par les communes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents et représentés ce rapport.

2- Opposition du transfert de la taxe de séjour à la Communauté de Communes des Vosges du Sud

En séance du 18 juin 2024 le conseil communautaire a validé l'instauration d'une taxe de séjour intercommunale.

Les communes qui ont instauré la taxe de séjour : Auxelles-Haut, Giromagny, Leval et Lepuix peuvent s'opposer par délibération à son transfert.

Considérant que la taxe de séjour produit à la commune environ 5 000 € chaque année il est proposé de s'opposer à son transfert à la CCVS. Il est souligné que cette taxe finance partiellement le fleurissement, le musée de la scierie communale, l'entretien de certains sentiers ...

Des élus observent que « la Com Com a de bonnes idées en matière de tourisme que la commune ne peut mettre en œuvre seule comme la publicité ».

Certains abordent le site du Ballon d'Alsace mais précisent que c'est le Département qui valorise ce site.

Il est donc mis au vote ce transfert ou pas de la taxe de séjour sachant qu'il en a déjà été discuté et qu'il est proposé de ne pas transférer cette taxe.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions, **S'OPPOSE au transfert de la taxe de séjour à la Communauté de Communes des Vosges du Sud.**

3- Avis sur le projet de PLUi

Après 7 années de travail et de concertations avec chacune des 22 communes le conseil communautaire de la CCVS a arrêté le PLUi en date du 18 juin et a été approuvé avec 0 contre et 3 abstentions.

Il pourrait entrer en vigueur au premier trimestre 2025 après avis des communes et enquête publique si toutes les communes acceptent ce PLUi.

Pour notre commune, plusieurs réunions ont été organisées en cours d'élaboration du projet. A l'occasion de ces réunions, des modifications ont été demandées au porteur du projet et celles-ci ont été satisfaites.

Il est proposé d'émettre un avis favorable aux orientations d'aménagement et de programmation ainsi qu'aux dispositions du règlement qui concerne notre commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, **EMET un AVIS FAVORABLE au projet de PLUi.**

LES DÉCHETS ABANDONNÉS : UN FLÉAU À COMBATTRE ENSEMBLE

Lors de son Conseil Municipal du 15 juin, la commune a décidé de conventionner avec CITEO pour lutter contre les déchets abandonnés, véritable fléau pour les communes et comme déjà abordé dans les précédents numéros, Lepuix, n'y échappe malheureusement pas ...

Avec cette convention entre Citéo et la commune, nous bénéficions d'un soutien financier de 0,90 € par habitant soit 1 027 € chaque année pendant 5 ans pour nous accompagner dans nos actions de sensibilisation, de prévention et de nettoyage des déchets abandonnés diffus.

Les déchets abandonnés dans la nature, que ce soit dans les villes ou les espaces naturels, sont un véritable fléau. Ils polluent notre environnement et ont des impacts négatifs multiples. Mais savez-vous exactement ce que sont ces déchets, quelles sont leurs conséquences et surtout, comment lutter efficacement contre cette pollution ?

Qu'est-ce qu'un déchet abandonné ?

Un déchet abandonné, c'est un déchet qui se retrouve dans la nature de manière inadéquate, que ce soit volontairement ou par négligence. Cela peut être dans des lieux publics ou même sur des terrains privés. Les causes sont multiples : l'incivilité, la négligence, mais aussi l'envol par le vent ou la dispersion par les animaux.

Attention, on a souvent tendance à penser que c'est l'autre le responsable. Mais en réalité, on peut tous être concernés. Un simple moment d'inattention et un déchet tombe de notre poche sans qu'on s'en rende compte. Les responsabilités sont partagées entre les citoyens, les entreprises, les collectivités et les acteurs de la propreté.

Les déchets abandonnés, quelles conséquences ?

Que le déchet soit en plastique, en métal, en verre ou même organique, il n'a rien à faire dans la nature. Les conséquences sont lourdes :

- **Pollution durable** : un déchet met très longtemps à se dégrader. Jusqu'à 500 ans pour un sac plastique !
- **Souffrance animale** : les animaux ingèrent ces déchets et s'y blessent. Une baleine avalerait 43 kg de plastique par jour...
- **Impacts sanitaires** : les déchets favorisent la prolifération de bactéries et de microplastiques qu'on retrouve dans l'eau, l'air, nos aliments.

Coût important : ramasser ces déchets coûte cher aux collectivités, donc à nos impôts. Jusqu'à 5€/an/habitant.

Bref, un simple déchet jeté a des répercussions considérables. Raison de plus pour agir !
80% des déchets en mer viennent de la terre.

Comment lutter contre les déchets abandonnés ?

La lutte contre ce fléau repose sur 3 piliers : réduire, réemployer, recycler. L'objectif : couper le robinet des déchets abandonnés à la source.

Citéo s'engage sur plusieurs fronts :

1. **Diagnostiquer** pour comprendre d'où viennent ces déchets et adapter les actions
2. **Prévenir** en améliorant la conception des emballages, en installant plus de poubelles et en sensibilisant les citoyens
3. **Nettoyer** en accompagnant les acteurs de la propreté vers des actions efficaces et respectueuses de l'environnement

Concrètement, Citéo noue des partenariats, mène des études, déploie [des expérimentations sur tout le territoire](#) et accompagne tous les acteurs : entreprises, collectivités, associations, citoyens.

Et vous, que pouvez-vous faire ?

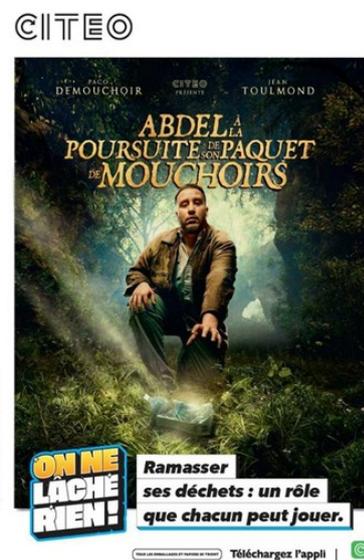
En tant que citoyen, vous avez un vrai rôle à jouer au quotidien. Voici quelques éco-gestes :

- **Soyez vigilant** avec vos déchets, ne les abandonnez jamais dans la nature. Gardez-les précieusement jusqu'à trouver une poubelle.
- **Triez dès que possible** vos emballages et papiers pour leur donner une seconde vie.
- **Ramassez vos déchets** s'ils vous échappent malgré vous. Nul n'est à l'abri d'un moment d'inattention.
- **Sensibilisez votre entourage** en rappelant gentiment les bons gestes si vous êtes témoin d'incivilités.
- **Participez à des opérations de nettoyage** comme le World Clean Up Day. Ou adoptez un spot et prenez-en soin toute l'année.

Chaque geste compte.

En adoptant [les bons réflexes](#) et en se mobilisant collectivement, on peut enrayer durablement ce fléau des déchets abandonnés et préserver notre environnement.

Alors, prêt à relever le défi ?





Label ambassadeur du don d'organes :
une cérémonie chargée en émotion.



Samedi 14 septembre, Lepuix est devenu officiellement le 6ème village/ville ambassadeur du don d'organes du département au cours d'une cérémonie très émouvante.

Depuis quelques semaines, vous avez pu remarquer 4 nouveaux panneaux ornés d'un ruban vert sur fond blanc, apposés aux entrées du village. Au côté du symbole, on peut y lire village ambassadeur du don d'organes dont l'objectif est de faire baisser le taux de refus, actuellement en progression à 37%.



Lors de l'inauguration, en présence des membres de l'association Revivre par le sport, les greffés sportifs comtois, des familles de donneurs ou des personnes greffées de Lepuix ou d'ailleurs ont fait part de leurs touchantes expériences. Temps fort de la cérémonie, auquel l'auditoire n'a pas pu rester insensible. Les puissants témoignages, pas faciles, permettent de concrétiser les situations et au public de s'identifier, de se projeter en tant que potentiels donneurs ou receveurs.

Des informations dispensées par Marie Lefrançois, coordonnatrice hospitalière en prélèvements d'organes et de tissus à l'hôpital Nord Franche-Comté, ont permis de replacer les choses et de lutter contre la mésinformation, notamment celle de la maladie ou de l'âge avancé qui serait un frein au don alors qu'il n'y a pas d'âge pour donner. « Une femme de 102 ans a donné son foie car cet organe peut vivre 140 ans ! »

L'objectif du dispositif Village Ambassadeur du Don d'organes consiste à éveiller les discussions au sein des familles par rapport à un sujet qui reste tabou.

En écoutant les familles présentes, le public a bien compris samedi soir, combien il est important d'exprimer à son entourage, sa position face au don d'organes, et de sensibiliser autour de soi et ainsi sauver des vies.

Avant de conclure la cérémonie par un pot de convivialité durant lequel chacune, chacun a pu poser des questions aux représentants de santé présents, Daniel ROTH, maire de Lepuix a signé la charte qui engage maintenant le village à promouvoir et soutenir cette cause nationale de santé publique.



Le don d'organes est un geste de générosité ultime, qui devient une nécessité pour lutter contre les 1000 décès annuels français faute de greffons.

« Il n'y a pas d'âge, on peut être tous donneurs, et tous receveurs ! »



RÉCOMPENSE EFFILOGIS POUR LA COMMUNE

Pour la réhabilitation de la mairie, la commune a reçu notamment une aide de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du programme "EFFILOGIS".

En partenariat avec l'ADEME, "Effilogis" est un programme initié par le Conseil Régional pour aider les particuliers, les bailleurs sociaux et les collectivités à effectuer des travaux de rénovation cohérents, avec comme objectif un niveau de performance "BBC" (Bâtiment Basse Consommation).

Lauréate de ce programme, la commune a reçu **152.188,00 €** et la plaque de distinction qui a été apposée sur le bâtiment.



En apposant cette plaque, nous rendons visible son exemplarité énergétique et souhaitons susciter pourquoi pas de nouveaux projets.



RAPPEL RÉCOMPENSES AUX DIPLÔMÉS

Chaque année, la Commune offre une récompense financière aux nouveaux diplômés jusqu'au baccalauréat.

Les personnes concernées doivent s'inscrire **AU PLUS TÔT** en mairie en présentant soit leur diplôme, soit leur relevé de notes ou tout autre document attestant de leur réussite et en fournissant un RIB.

Les personnes inscrites seront invitées à une cérémonie le **2 novembre à 11h** à la mairie à l'issue de laquelle une aide leur sera versée par virement bancaire.

Diplôme	Obtention	Assez-bien	Bien	Très-Bien
Brevet des Collèges / Brevet Prépa Métiers	30 €	40 €	50€	60 €
CAP	40 €			
BAC toutes filières confondues	40 €	50 €	60€	70 €

TRAVAUX

Mise aux normes PMR de l'église : réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise STPI pour 31 782€ avec une dalle pour 2 448€ et le cheminement pour 2 340€. La commune a bénéficié d'une subvention DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) de 8 952€.

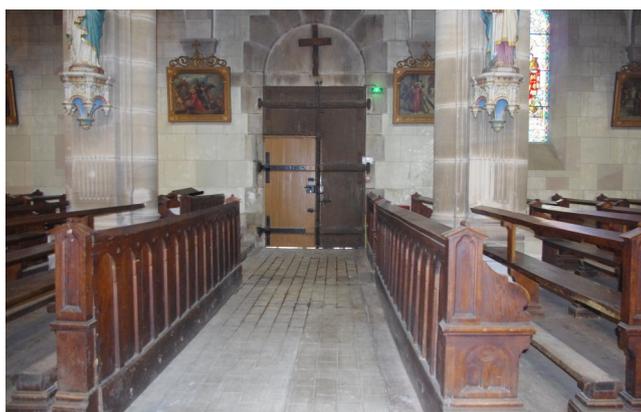


La rampe d'accès menant à la porte côté gauche.

Chemin d'accès menant à la porte côté droit

A l'intérieur de l'église les caissons des portes de côté ont été démolis ainsi qu'un banc pour élargir le passage dans l'allée.

Des bancs ont été enlevés au début des rangs pour laisser suffisamment de place aux fauteuils roulants des personnes handicapées.



Un abri bus a été installé à l'arrêt rue de Belfort par l'entreprise La Serrurerie Valdoyenne pour un montant de 7 200€.

La commune a reçu une subvention du SMTC d'un montant de 1 500€ et du Département au titre des amendes de police d'un montant de 2 400€.



Le parvis de la mairie a été habillé de blocs en granit livrés par les matériaux Couroux de Bessoncourt afin d'éviter le stationnement des voitures. Ils ont été installés par les agents communaux.

Cet aménagement a coûté la somme de 4 784€.



COMITÉ des FÊTES



Ça bouge à Lepuix !!

Le Comité des Fêtes a enchaîné les manifestations dès les premiers beaux jours !

La foire artisanale, au mois de mai, a accueilli 22 exposants locaux à la salle communale. Les visiteurs ont pu admirer le travail des artisans amateurs ou confirmés dans une atmosphère chaleureuse.

La Fête de la musique, le 21 juin, a attiré bon nombre d'habitants. Une programmation variée a motivé les spectateurs qui ont bravé les intempéries pour venir partager un moment convivial avec les membres du Comité des Fêtes. Autour de la salle communale, des groupes locaux notamment les 4 GRAM'S, Orion, Joe PARIA, la Clique ont joué des grands standards blues rock et des compositions personnelles pour le plaisir de tous. Le groupe Rockyway Country était également de la fête pour une démonstration de danse.

Enfin, la saison estivale a été clôturée par la fête du 14 juillet.

Après un défilé de véhicules militaires, le repas dansant animé par Dany MOUREAU a attiré environ 200 personnes aux abords de la salle communale. Les festivités ont duré jusque tard dans la soirée avec un DJ local et des Food trucks pour les gourmands, le tout dans une ambiance endiablée.



JOURNÉES DU PATRIMOINE

La Scierie communale Demouge a accueilli le public samedi 21 et dimanche 22 septembre dans le cadre des Journées du Patrimoine.

C'était l'occasion de faire un rappel historique de la Scierie qui date de 1878 et de bénéficier d'une démonstration de sciage.

La scierie Demouge est implantée à Chauveroches sur la rive droite de la rivière la Beucinière en haut du village.

Elle a fonctionné quasi quotidiennement pendant plus d'un siècle pour les besoins locaux.

Aujourd'hui elle revit grâce à l'association de la Scierie Demouge qui en assure l'entretien et satisfait la curiosité des touristes et des écoliers tout au long de l'année.

Scierie à haut fer du 19^{ème} siècle, elle peut produire des bois de charpente, des madriers, des planches, des lambris et des lattes.

Son fonctionnement se fait à la force hydraulique, c'est un châssis à une lame verticale, sa roue en bois à augets mesure 4.50 mètres de diamètre et développe une puissance de 7 à 8cv.

Cette scie peut trancher des arbres jusqu'à 1 mètre de diamètre et 12.5 mètres de longueur.



La scierie communale Demouge a accueilli pendant deux jours et en continu, des familles locales mais également de villes ou villages voisins pour découvrir cet outil d'un autre temps.

Les mécanismes de transmission par engrenages à dents en bois ont interpellé bien des visiteurs.

Encore un grand merci à tous les membres de l'association qui œuvrent toute l'année pour maintenir ce savoir faire et ce patrimoine qui fait partie de l'identité de notre village.



A 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN !

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le *recensement citoyen* (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) ?

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est **obligatoire**, que vous viviez en France ou à l'étranger.

QUAND FAUT-IL FAIRE LE RECENSEMENT CITOYEN ?

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16^e anniversaire. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3^e mois pour le faire.

Exemple :

Si votre 16^e anniversaire est le 12 septembre 2024, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 septembre 2024 et le 31 décembre 2024.

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

EST-IL OBLIGATOIRE DE FAIRE LE RECENSEMENT CITOYEN ?

Il est **obligatoire** de faire le recensement citoyen. Après avoir fait votre *recensement citoyen* : Vous obtenez une **attestation de recensement**.

Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Vous êtes convoqué à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.

Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

COMMENT FAIRE LE RECENSEMENT CITOYEN ?

Vous pouvez faire le *recensement citoyen* à la mairie de votre domicile ou sur internet en suivant le lien suivant <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>



Vous devez faire la démarche de recensement vous-même.

Mais en votre absence, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place, avant votre 18^e anniversaire.

Vous devez venir à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Pour plus d'informations





CALENDRIER DES MANIFESTATIONS de fin d'année 2024 –LEPUIX

NOVEMBRE

SA	9	Vente des calendriers	S. C. H. S.	Village
LU	11	Cérémonie		Monument
SA	16	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale + locaux Chauveroché

DECEMBRE

SA	7	Saint Nicolas	La Clique- St Nicolas	Salle Jeanne d'Arc
DI	8	Repas de Noël	Municipalité	Salle Communale
SA	14	Marché de Noël	F. C. G. L.	Stade Lepuix
JE	19	Repas de Noël	Club de l'amitié	Salle communale

F. C. G. L. : Football Club Giro-Lepuix
 S. C. H. S. : Ski Club Haute Savoureuse

